

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 1^{er} décembre 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LANNETTE-CLAVERIE, Maire.

Etaient présents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE	Frédéric BOILEAU
Philippe GOVIGNON	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Jocelyne KOKOT
Bruno GARNIER	Yahia MATAICHE
Hania COUSTENOBLE	Hugo POUPONNEAU
Michèle ANDRIEUX	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Mathieu PAQUIT donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Sonia RUBIO
Chloé CHAUMETTE
Paul MOREL

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 11
votants : 12

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame FROMENTIN Sylvie pour assurer ces fonctions. Madame FROMENTIN Sylvie est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2025/12/08-1</u>	<u>VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MOUSSY LE VIEUX AU BUDGET 2026 DU SIVU DE LA PETITE MONTAGNE PAR ANTICIPATION</u>
---------------------	--

Monsieur le Maire précise que le SIVU de la Petite Montagne aura besoin de Trésorerie pour fonctionner avant le vote du budget 2026.

Il est proposé que la commune de Moussy le Vieux verse une partie de sa participation due au titre de 2026 par anticipation.

Considérant que la participation de la Commune de Moussy le Vieux au titre de 2025 s'élevait à 304 610.16 €,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE comme suit la participation qui sera versée par anticipation par la commune de Moussy le Vieux au SIVU de la Petite Montagne :

- 50 000.00 € au titre de janvier 2026 (versement janvier 2026)
- 50 000.00 € au titre de février 2026 (versement février 2026)
- 50 000.00 € au titre de mars 2026 (versement mars 2026)

oOo

2025/12/08-2

**CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL ANTENNE
ACROPOL / INTP**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vue de l'exploitation et l'entretien de son réseau de transmission par voie hertzienne dénommé « ACROPOL » (dénommé à présent Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions – INPT), l'État, a conclu avec la commune une convention de neuf années entières et consécutives par acte du 4 mars 2002, destinée à implanter une station radioélectrique dans l'emprise du bâtiment situé sur la commune de Moussy-Le-Vieux, chemin rural des Vignettes.

Une convention a ensuite été conclue le 16 juillet 2012 couvrant la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2021. Durant la période comprise entre l'échéance du contrat et la date de son renouvellement effectif, la convention a continué à produire ses effets, par application de l'article 1759 du Code civil.

Le contrat signé le 16 juillet 2012 étant arrivé à expiration, il convient de conclure un nouveau contrat.

La commune met à disposition la parcelle AE 199 pour l'implantation d'un local de 15 m². Les antennes sont installées sur le pylône propriété d'HIVORY.

Le loyer payé annuellement à la commune s'élève à 4 505.79 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

oOo

2025/12/08-3

SIGNATURE DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur GOVIGNON présente le rapport d'analyse des offres rédigé à l'issue de la consultation lancée pour le renouvellement du marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Il propose de retenir l'offre présentée par la Société ARMOR CUISINE, 2-12 rue Lavoisier, 93000 Bobigny, aux tarifs suivants pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2027.

Prix unitaire du repas enfant : 3.09 € HT

Prix unitaire du repas adulte : 4.04 € HT

Prix unitaire du goûter : 1.08 € HT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la Société ARMOR CUISINE, 2-12 rue Lavoisier, 93000 Bobigny, aux tarifs suivants pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2027.

- Prix unitaire du repas enfant : 3.09 € HT
- Prix unitaire du repas adulte : 4.04 € HT
- Prix unitaire du goûter : 1.08 € HT

OOo

Madame Sonia RUBIO rejoint l'assemblée.

oOo

2025/12/08-4	<u>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A LA GESTION DES DOSSIERS DE SUBVENTION PAR LA CARPF</u>
--------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le projet de convention de prestations de services relative à la gestion des dossiers de subventions, conclu entre la commune de Moussy le Vieux et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'appui technique et administratif proposé pour l'instruction, le suivi et la gestion des dossiers de demandes de subventions par le service mutualisé « Subventions » créé depuis le 1^{er} juillet 2025 par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Considérant que cette convention précise les modalités de collaboration, les engagements respectifs des parties ainsi que les conditions financières éventuelles ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver la convention de prestations de services relative à la gestion des dossiers de subvention, annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

oOo

2025/12/08-5	<u>ADHESION CONVENTION HYDRANTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA GOELE (SMAEP)</u>
--------------	--

VU l'article L.5211-20 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;

VU la délibération n°013_2025 du 8 Octobre 2025 du SMAEP de la Goële ;

CONSIDÉRANT que le SMAEP de la Goële peut assurer des prestations de service au profit de toute collectivité, y compris en dehors de son périmètre d'intervention et peut intervenir

dans des domaines d'activités annexes aux dites compétences ou en lien avec elles, notamment la défense incendie.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;

CONSIDÉRANT que la convention du groupement de commande pour la gestion des hydrants est échue depuis le 8 août 2025,

CONSIDÉRANT que le SMAEP de la Goële sera le coordonnateur du groupement, à ce titre il aura pour mission la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'accord-cadre, sa signature, sa notification et l'exécution des clauses techniques et financières.

Monsieur le Maire, ayant été entendu

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;
- APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes désignant le SMAEP de la Goële coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

oOo

2025/12/08-6

CONVENTION DE RESERVATION DES LOGEMENTS AVEC LE BAILLEUR CLESENCE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a garanti les emprunts contractés par le bailleur Clésence pour la construction de ses logements sociaux. Dans ce cadre, une convention de réservation des logements est conclue avec le bailleur.

La convention a pour objectif de gérer les flux de logements qui seront présentés à la commune pour qu'elle propose des candidats.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal ;

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée.

oOo

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de voter de décision budgétaire modificative.

§§§§§§§§§§

Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Sortie scolaire de fin d'année Lumigny option terre des singes	LUMIGNY SAFARI RESERVE 77540 LUMIGNY NESLES ORMEAUX	2 654.03 € HT	OCTOBRE 2025
Spectacle pour l'école (danse)	Espace Germinal 2 av du Mesnil BP 60025 95470 FOSSES	381.98 € HT	OCTOBRE 2025
Entretien des extincteurs	LUNTINCENDIE 4 route de Gisy 91570 BIEVRES	3 892.79 € HT	NOVEMBRE 2025
Entretien aérothermes gymnase	AL CLIMATISATION 2 rue du Pré des Aulnes 77340 PONTAULT- COMBAULT	1 634.40 € HT	NOVEMBRE 2025
Entretien climatisation bâtiments communaux	AL CLIMATISATION 2 rue du Pré des Aulnes 77340 PONTAULT- COMBAULT	900.00 € HT	NOVEMBRE 2025
Désherbeur mécanique pour l'entretien du terrain de football	FREMONT 14 rue Françoise Dolto 77230 DAMMARTIN EN GOELE	4 794.00 € HT	NOVEMBRE 2025
Marquage au sol stationnement	MARK N PARK 546 rue des griffons 60490 RESSONS SUR MATZ	2 106.86 € HT	NOVEMBRE 2025
Remplacement candélabre accidenté stade	BIR 38 Rue Gay-Lussac 94438 Chennevières-sur-Marne	1 473.80 € HT	NOVEMBRE 2025
Pose de 4 destratificateurs dans le gymnase (rebrasse l'air chaud vers le bas)	AL CLIMATISATION 2 rue du Pré des Aulnes 77340 PONTAULT- COMBAULT	7 744.40 € HT	NOVEMBRE 2025
Epandeur à sel	FREMONT 14 rue Françoise Dolto 77230 DAMMARTIN EN GOELE	3 765.50 € HT	NOVEMBRE 2025
Sapins de Noël	VEBAFLOR Rue des fleurs 77178 OISSERY	301.77 € HT	NOVEMBRE 2025
Service d'accès distant sécurisé – informatique mairie	BBC 14 rue des pourprises 89 340 CHAMPIGNY	465.60 € HT	NOVEMBRE 2025
Remplacement et installation de vannes – école	CLIMERSON 40 Av Eugène Gazeau 60300 SENLIS	697.90 € HT	NOVEMBRE 2025
Remplacement lave-vaisselle cantine	IDE COLLECTIVITES 26 rue de la maison rouge 77185 LOGNES	7 318.00 € HT	NOVEMBRE 2025
Mise en culture murs de fleurs pour printemps 2026	Ets horticoles VIET Rue des fleurs 77178 OISSERY	1 213.00 € HT	NOVEMBRE 2025

§§§§§§§§§§

La séance est levée à 19 H 25

Signeront :

Damien LANNETTE-CLAVERIE Maire	
Sylvie FROMENTIN Secrétaire de Séance	